

VILLAGE DE POINTE-VERTE
PROCÈS-VERBAL
RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Date : le lundi 8 novembre 2021

Heure : 18 h 30

Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

Le maire, M. Maxime Lejeune, appelle la réunion à l'ordre à 18 h 30.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- Maxime Lejeune - Maire
- Brigitte Guitard – maire adjointe
- Roger Guitard (par téléphone)
- Ronnie Arseneau – conseiller
- Mario Mercier - conseiller
- Donna Landry-Haché – Directrice/Greffière

Le maire, M. Maxime Lejeune, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 98-21	Proposée par : Ronnie Arseneau Appuyée de : Roger Guitard
Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté avec les changements suivants : <ul style="list-style-type: none">- Ajouter – 7. f) Résolution – Transferts de fonds additionnels – SCADA- Ajouter – 10. a) Adaptations aux changements climatiques- Ajouter – 10. b) Autorité portuaire de Pointe-Verte – Don	
Pour : 4 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts – Néant

5. Parc Atlas

a) Résolution – Parc Atlas

Résolution : 99-21	Proposée par : Brigitte Guitard Appuyée de : Mario Mercier
Attendu que les membres du conseil ont reçu une demande de modifier les conditions de l'entente d'achat du Parc Atlas;	
Attendu que les membres du conseil ont repassé toute l'information disponible afin de prendre une décision éclairée;	
Que les membres du conseil votent en faveur de demeurer au prix de vente établit lors de l'achat d'offre à 499 000 \$.	
Pour : 4 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

6. Annulation de la réunion ordinaire du 27 décembre 2021

a) Résolution – Annulation de la réunion ordinaire du 27 décembre 2021

Résolution : 100-21	Proposée par : Ronnie Arseneau Appuyée de : Mario Mercier
Que la réunion ordinaire soit annulée le lundi 27 décembre 2021.	
Pour : 4 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

7. Finance

a) Résolution – Budget des égouts sanitaires

Résolution : 101-21	Proposée par : Ronnie Arseneau Appuyée de : Roger Guitard
QU'IL SOIT RÉSOLU Qu'en vertu de l'alinéa 117(3) de la loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, le conseil municipal du Village de Pointe-Verte établi que : le budget d'exploitation du service d'égouts sanitaires pour l'année 2022, comprendra des revenus et des dépenses de 118 845 \$.	
Pour : 4 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

b) Résolution – Marge de crédit du fonds d'égouts sanitaires

Résolution : 102-21	Proposée par : Brigitte Guitard Appuyée de : Mario Mercier
CONSIDÉRANT QUE l'article 117(13) de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité ne peut emprunter, au cours d'une année quelconque, une somme supérieure à 50% de son budget des dépenses courantes pour des services publics donnant lieu à la perception des redevances d'usage;	

CONSIDÉRANT QUE le budget du service d'égouts sanitaires du Village de Pointe-Verte a été fixé **118 845 \$** pour l'année 2022;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à négocier auprès d'une institution financière une marge de crédit au montant **59 422.50 \$** pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

c) Résolution – Budget des fonds généraux

Résolution : 103-21

Proposée par : Mario Mercier
Appuyée de : Ronnie Arseneau

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le budget d'administration générale proposé du Village de Pointe-Verte pour l'année fiscale 2022 soit adopté au montant **de 1 287 144 \$** et qu'une somme de **757 492 \$** soit perçue en guise d'impôt municipal pour un taux d'imposition de **1,5900** par 100\$ d'évaluation.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

d) Résolution – Marge de crédit des fonds généraux

Résolution : 104-21

Proposée par : Brigitte Guitard
Appuyée de : Roger Guitard

CONSIDÉRANT QUE l'article 100(2) de la Loi sur la gouvernance du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité ne peut emprunter, au cours d'une année quelconque, une somme supérieure à 4% de son budget annuel;

CONSIDÉRANT QUE le budget du fonds général du Village de Pointe-Verte a été fixé à **1 287 144 \$** pour l'année 2022;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à négocier auprès d'une institution financière une marge de crédit au montant de **51 485.76 \$** pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

e) Résolution – Budget du Parc Atlas

Résolution : 105-21

Proposée par : Mario Mercier
Appuyée de : Brigitte Guitard

Que le budget 2022 pour le Parc Atlas soit fixé à **17 000 \$** et soit adopté tel que présenté.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

f) Résolution – Transferts de fonds additionnels – SCADA

Résolution : 106-21	Proposée par : Ronnie Arseneau Appuyée de : Mario Mercier
Que les membres du conseil votent en faveur de transférer 12 000 \$, en surplus du 88 000 \$ prévu, du compte de réserve des égouts sanitaires au compte opérationnel des égouts sanitaires afin de couvrir l'augmentation des coûts reliés au placement du Système SCADA.	
Référence : Résolution 59-21	
Pour : 4 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

8. Travaux Public / Transport / Environnement

a) Résolution – Nomination des ingénieurs municipaux

Résolution : 107-21	Proposée par : Ronnie Arseneau Appuyée de : Mario Mercier
Attendu, qu'en vertu de l'article 83 de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, un gouvernement local peut nommer un ingénieur municipal.	
Qu'il soit par la présente résolu que les firmes Roy Consultants, Boissonneault McGraw et Corbo , soient nommés ingénieurs municipaux pour l'année 2022.	
Pour : 4 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

9. Affaires diverses

a) Résolution – Nomination des avocats municipaux

Résolution : 108-21	Proposée par : Mario Mercier Appuyée de : Brigitte Guitard
Attendu, qu'en vertu de l'article 82(1) de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick, un gouvernement local peut nommer un avocat municipal.	
Qu'il soit par la présente résolue que la firme Riordon Arseneault soit désignée comme avocats municipaux principaux pour l'année 2022.	
Pour : 4 Contre : 0	RÉSOLUTION ADOPTÉE

b) Nomination des comptables municipaux

La firme comptables Allen, Paquet & Arseneau LLP a été désignée comme comptable municipal jusqu'à 2022.

10. Autre

a) Adaptations aux changements climatiques

Le conseiller Ronnie Arseneau avise les membres qu'il a participé à une réunion le 28 octobre 2021. Une subvention de 40 000 \$ auprès des Fonds en Fiducie (provincial) va être accordé pour continuer d'étudier les effets des changements climatiques.

b) Autorité portuaire de Pointe-Verte – Don

Le conseiller Ronnie Arseneau confirme que nous recevrons un don de 5 000 \$ de l'Autorité portuaire.

Les membres de l'Autorité portuaire seront invités à venir prendre une photo avec les membres du conseil juste avant le début de la prochaine réunion ordinaire le lundi 29 novembre 2021 à 19 h. La prise de photos est prévue à 18 h 30.

11. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 h 10.

La prochaine réunion ordinaire est prévue le lundi 29 novembre 2021.

Maxime Lejeune, maire

Donna Landry-Haché, Directrice/Greffière